

SEP VALORISATION

L'EXEMPLE D'UNE

ENTREPRISE

"ÉCO-CITOYENNE" À SÉES



La zone artisanale de Sées accueille depuis le 1^{er} février 2005 la SARL SEP Valorisation, spécialisée dans la transformation et la valorisation des déchets verts. Cette installation a bénéficié de fonds européens, via le programme Leader + du Pays d'Alençon. Le projet s'inscrit parfaitement dans la logique de création d'un service innovant contribuant à la préservation de l'environnement et respecte pleinement le principe de solidarité ville-campagne.

Une rampe d'accès avec balance pour la pesée des camions, une vaste plate-forme, une station de lagunage, le tout sur 9 hectares de terrain : la toute nouvelle entreprise de collecte et traitement des déchets installée à Sées, SEP Valorisation, dispose des moyens nécessaires pour répondre aux objectifs qu'elle s'est fixés. Sa principale activité est le compostage. Mais elle propose aussi une filière de recyclage du bois. Une offre de bennes à destination des particuliers, des entreprises et des collectivités vient compléter ce dispositif. Au final, ce sont autant de déchets soustraits au volume d'ordures, auparavant à enfouir ou incinérer.

Pour Bertrand Penlaë, commercial de l'entreprise, on gagne sur tous les tableaux : *"Moins de décharges, c'est aussi moins de transport, donc moins de pollution induite et un coût réduit. L'impact est autant écologique qu'économique"*. Et de rappeler qu'une *"tonne d'ordures non triées coûte environ 65 euros, contre 30 euros la tonne de déchets verts recyclés"*.

Comment ça marche ?

Le compostage de déchets verts résulte d'un processus biologique : l'oxydation des matières organiques aboutit à la production d'un substrat stable aux vertus fertilisantes. Cette matière peut ensuite être utilisée comme amendement par les horticulteurs, arboriculteurs, paysagistes, mais aussi par les agriculteurs et les particuliers.

À réception, les déchets verts sont stockés avant d'être mélangés puis broyés. On procède ensuite au retournement et à l'arrosage régulier des andains ainsi obtenus, lesquels après triage pourront poursuivre leur maturation jusqu'à obtention du compost.

SEP Valorisation réceptionne les déchets, les clients paient suivant le tonnage amené sur site. En bout de chaîne, le compost est mis gratuitement à disposition des collectivités ou des professionnels.

Des partenariats constructifs

Bertrand Penlaë considère que l'aide de Leader + a été capitale dans le montage du budget investissement. Il a particulièrement apprécié l'accompagnement proposé par l'équipe du Pays d'Alençon. D'autant qu'il s'agissait d'une installation classée, devant répondre à des normes strictes en matière d'exploitation. La ville de Sées a également apporté un soutien de poids.

Aujourd'hui, SEP Valorisation voit son intérêt reconnu à travers la signature de deux conventions. L'une, passée avec le Lycée Agricole de Sées, prévoit la mise en culture de 2,5 hectares du site pour tester sur place la qualité du terreau. La fourniture de quelque 700 tonnes annuelles de copeaux permettra aussi d'alimenter la future chaudière du Lycée. L'autre convention, signée avec la Chambre d'Agriculture de l'Orne et la CUMA du Chandon, offre un débouché à l'entreprise dans la filière agricole. Les déchets verts collectés dans la Communauté Urbaine d'Alençon seront compostés par la SEP puis valorisés avec des effluents d'élevage par les agriculteurs du Pays. Dans les deux cas, l'esprit est le même : jouer la carte de la proximité et de la qualité, dans le cadre d'une économie et d'un développement durables, respectueux de l'environnement.